

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
SYNDICAT DE SECHEMAILLES

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe AYFFRE, Président.

Date de la convocation : 9 avril 2026

Etaient présents : Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Aurélie DEBOUCHER, Wilfried DUTERTE, Marie-Chantal FARGES, Régis HOUBIGAND, Michel SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Objet : Délégation du Comité Syndical au Président

2026-05

Le Président expose que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante de donner délégation pour une partie de ses attributions, au Président.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

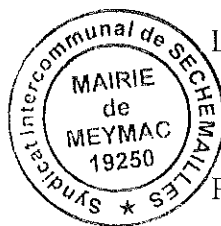
- Décide de donner délégation au Président pour la durée de son mandat pour :
 - ✓ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - ✓ Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres.

Le Président rendra compte, lors de chaque réunion, des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

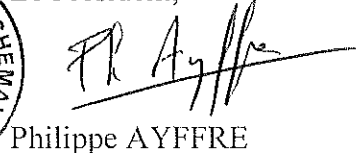
Pour extrait conforme,
Meymac, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET



Le Président,


Philippe AYFFRE